

Délibération 2024 / 12-08

L'an deux mil vingt-quatre le douze décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

Etaient présents les Conseillers municipaux : Mrs Raymond RABETEAU, Jean-François CHAMPEAU, Christian FAUGERON, Didier LASSECHERE, Jean-Jacques BORD, Maurice BESSE, Arnaud PICOUT, Anthony BUYS, Cédric LECOMTE, Mmes Claudine DAURY-NEYRET, Mme France-Noëlle GIMENEZ.

Étaient absents excusés : Mme Mireille RECONDU (procuration Jean-François CHAMPEAU).

Étaient absents : Mr Jacques FAURE

Secrétaire de séance : Mme France-Noëlle GIMENEZ

* * * * *

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2025 – BUDGET GÎTES
Autorisation d'engagement de dépenses avant le vote du budget

Monsieur le Maire :

- **rappelle** à ses Collègues, que conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, avant le vote du budget primitif de l'année, les dépenses d'investissement d'une commune ne peuvent être engagées que dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,
- **précise** qu'une autorisation préalable du conseil municipal est nécessaire pour permettre au maire d'engager ces dépenses,
- **demande** en conséquence au Conseil de lui accorder cette autorisation pour le budget gîtes 2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **autorise** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement relevant du budget gîtes, avant le vote du budget primitif de l'année 2025,
- **dit** que cette autorisation s'élève à **9 376.00 €** dont 1 250.00 € au chapitre 21 et 8 126.00 € au chapitre 23, représentant le quart des crédits ouverts au budget primitif 2024 (hors chapitre 16 – remboursements d'emprunts) soit **25 % de 37 503.00 €**.

Fait et délibéré en Mairie, le 12 décembre 2024

Le Maire,
Raymond RABETEAU

